

Publié le 24 octobre 2018



EVOLUTION DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE LA METALLURGIE



La Qualité de Vie au Travail dans la Métallurgie

Sur le thème de la qualité de vie au travail –thème 4- de la négociation du nouveau dispositif conventionnel de la Métallurgie, les partenaires sociaux ont convenu d'un accord sur les sujets de santé et de qualité de vie au travail (QVT).

Concernant la santé au travail, le texte rappelle l'obligation de l'employeur d'assurer la sécurité des salariés. La prévention des risques professionnels est très réglementée et elle fait l'objet d'un environnement législatif et jurisprudentiel important. Des indicateurs sont listés pour mesurer et déterminer les axes d'amélioration.

Concernant la QVT, les partenaires sociaux affirment qu'elle concerne les conditions de travail mais aussi la possibilité de faire « du bon travail » dans une bonne ambiance. Elle participe à la compétitivité des entreprises. La démarche QVT est très peu réglementée. Il s'agit surtout de recommandations, comme celles préconisées par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

Ces deux démarches doivent s'appuyer sur la réalité du terrain, la mise en place d'actions concrètes et un dialogue social efficace.

Le texte rappelle le rôle des différents acteurs : employeur, salariés management, service de santé et Instances représentatives du personnel.

La mise en place d'une instance paritaire de branche est prévue, dans laquelle seront débattus des sujets de santé et QVT. Il s'agira en particulier de promouvoir les bonnes pratiques pour aider à leur déploiement dans la branche. Pour la santé et la sécurité au travail, le texte reprend très largement les dispositions en vigueur dans les accords de branche actuels.

Pour ce qui touche à la QVT, le sujet est nouveau au niveau d'un accord de branche. La CFE-CGC a revendiqué des mesures concrètes sur :

- le télétravail,
- le droit à la déconnexion,
- des mesures pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle,
- le renforcement du rôle des commissions CSSCT (qui remplacent les CHSCT dans les futurs CSE).

Cependant, elle n'a pas été suivie par les autres négociateurs et le regrette car l'occasion était donnée de pouvoir affirmer ainsi l'attractivité de la branche.

Les militants CFE-CGC porteront donc le débat dans les entreprises. Il s'agira de négocier des mesures concrètes sur la QVT, au plus près des besoins des salariés et des entreprises.

Certaines sociétés ont bien compris l'importance de ce sujet. Des accords innovants sur le télétravail, la connexion choisie ou des méthodologies de mise en place d'actions concrètes ont déjà été signés par les sections syndicales CFE-CGC.

La fédération de la Métallurgie est à la disposition des négociateurs pour aider à l'échange des bonnes idées et proposer des revendications pertinentes.

